

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 10 décembre 2024** à compter de **19 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière
Madame Nathalie Simard, trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget 2025
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2025
5. Période d'intervention des membres du conseil
6. Période de questions
7. Levée de la séance

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.

2024-12-253

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU BUDGET 2025

Monsieur le Maire et madame Nathalie Simard, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière présentent le budget de la Ville pour l'année 2025.

Ils informent notamment les citoyens des taux de la taxe foncière et des changements aux autres taxes pour l'année 2025 afin de permettre à la Ville de pourvoir aux dépenses prévues.

2024-12-254

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu à la majorité :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2025.

DECRÉTER que le document explicatif du budget est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

Mesdames Marie Eve Plante-Hébert et Paule Fontaine enregistrent leur dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.

2024-12-255

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 19

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire

Me Karine Patton, greffière

NON APPROUVÉ